

## Réunion du groupe de travail « Mer et Littoral »

**Mardi 05 Juin 2018 de 10h00 à 13h00**

Musée de l'Homme – 16 place du Trocadéro 75016 Paris

### Participants

---

#### Présents :

Frédéric Hershers, *Stratégies Mer et Littoral*,  
*Président du GT*  
Joachim Claudet, *CNRS Criobe*  
Chantale Delcausse, *FFESMM*  
Camille Labarthe, *Institut Océanographique*  
*Fondation Albert 1<sup>er</sup> Prince de Monaco*  
Jean-François Lesigne, *RTE*  
Patricia Ricard, *Institut Paul Ricard / POC*  
Nicolas Richard, *FNE*  
Claire Salomon, *FRB*  
Pierre Scemama, *IFREMER*  
Jean-Michel Schmitt, *MTES / GOM*  
Jean-Christophe Vandeveld, *PEW*  
Patrice Vermeulen, *Expert*  
Bernard Vignand, *Conseil général de l'armement*  
Marine Benoiste, *UICN France*  
Aurélien Carré, *UICN France*  
Pauline Teillac-Deschamps, *UICN France*

#### Excusés :

Josette Beer-Gabel, *Univ Paris Sorbonne*  
Didier Grosdemange, *Gaïa Terre Bleue*  
Christophe Le Visage, *Stratégies Mer et Littoral*  
Virginie Duvat, *Univ La Réunion (GOM)*  
Pierre Failler, *expert*

**Prochaine réunion du groupe Mer et Littoral du Comité français de l'UICN**

**Mardi 25 septembre 2018 : 10h – 13h**

**Le GT EMR aura lieu le jeudi 25 octobre 2018 de 14h30 à 17h00**

Ces réunions auront lieu dans les locaux du Comité français de l'UICN au Musée de l'Homme  
En salle Hamy - 16 Place du Trocadéro – 75016 Paris  
Métro Trocadéro (ligne 6 et 9)

## Ordre du jour

---

- 10h00 : Tour de table et actualités diverses
- 10h45 : Présentation de la publication « Le service de régulation de l'érosion côtière en Aquitaine »
- 11h15 : Discussion autour du projet de motion « Planification stratégique des espaces maritimes et littoraux »
- 12h30 : Avancement des autres thématiques du GT
- 12h45 : Conclusion et prochaine date

## Accueil et tour de table

---

Frédéric Herpers introduit la réunion. Après le point sur les actualités diverses, cette réunion débutera par la présentation de l'étude sur « Le service de régulation de l'érosion côtière en Aquitaine » réalisée par le Comité français de l'UICN dans le cadre du programme EFESE.

La suite de la réunion sera dédiée au projet de motion relatif à la planification stratégique des espaces maritimes et littoraux, que nous souhaitons porter au prochain congrès mondial de l'UICN de 2020.

## Actualités diverses

---

### **Loi ELan :**

Le nouveau projet de Loi « Logement » tente de porter des modifications à la loi « littoral ». La dernière séance publique de l'assemblée sur ce sujet a cependant permis d'introduire un certain nombre de préconisations issues des commissions de travail et une avancée pour la protection des littoraux.

### **Consultation sur les Documents Stratégiques de Façade (DSF) :**

La consultation publique sur les DSF s'est achevée fin mars et les comptes rendus de la commission des débats publics ont été publiés. On constate une forte disparité de mobilisation (façade NAMO très proactive, contributions pour la façade Méditerranée centrées sur la préservation de la biodiversité). La façon dont ces contributions seront prises en compte par l'Etat n'est cependant pas précisée. L'Autorité Environnementale va se saisir de l'évaluation environnementale des DSF à partir de juillet.

France Nature Environnement (FNE) s'est beaucoup impliquée dans cette consultation et ses positions ont été beaucoup soutenues par le grand public. Un courrier a été également adressé à Nicolas Hulot pour rappeler que les ambitions environnementales des DSF doivent rester à la hauteur (notamment les dispositions relatives à la préservation des habitats ainsi qu'aux I les zones de protections fortes, ou encore les risques de collision avec les oiseaux).

Les juristes de FNE s'intéressent notamment au respect des obligations de la France au titre de la Directive Cadre pour la Milieu Marin (DCSMM) et de la directive pour la planification maritime, et de leur cohérence/compatibilité avec les autres pays européens via les DSF et les cartes de vocation associées.

Il serait intéressant de développer une doctrine française sur la base des guides méthodologiques existants (<http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/guide-methodologique-r495.html>, par exemple) pour la planification en mer.

## **Appel « Océan bien commun de l'Humanité »**

Il s'agit d'un appel générique (pétition) et grand public, afin d'accroître la mobilisation pour défendre la cause des océans. Cet appel s'affranchit donc de certaines spécificités de l'océan, notamment de la distinction ZEE et eaux internationales.

## **Club « recherche-action » de la FRB**

La mise en place de clubs « recherche-action » spécialisés sur la mer pour l'un, sur l'ultra-marin pour l'autre, est en cours et sera actée si assez de membres sont intéressés pour y participer. Ces clubs ont pour objectif de faire émerger des questions scientifiques, proposer des sujets de recherche, développer des synergies, organiser des séminaires ou rédiger des publications. Les inscriptions sont ouvertes à tout expert rattaché à l'un des membres du COS de la FRB.

## **Eviter-Réduire-Compenser (ERC) en mer**

Le groupe de travail « ERC en mer » de FNE a produit un plaidoyer qui va sortir prochainement. Ce document préconise d'améliorer la planification et la connaissance de l'état du milieu marin afin d'arriver à faire de la compensation en mer qui soit effective, et notamment d'augmenter le nombre d'espèces et d'habitats protégées en mer et (cf. article L411-1 du code de l'environnement) par rapport aux engagements pris. Ce groupe demande également la mise en place d'un plan de formation des acteurs de la mer pour la mise en œuvre de la démarche ERC.

L'objectif est d'organiser un colloque en octobre 2018.

Un groupe de travail a aussi été constitué par le ministère (CGDD) et ses conclusions devraient être publiées prochainement.

L'AFB a aussi mis en place un GT « effets cumulés des projets EMR », mais il faudrait que toutes les activités soient prises en compte et pas uniquement les nouvelles, ni uniquement celles soumises à études d'impacts. La question se pose aussi pour la mise en place d'un contrôle et d'une surveillance des effets cumulés et des mesures de réduction et de compensation des impacts des projets.

## **Autres actualités**

- *L'UICN France a été sollicitée, en tant que membre du CNB (Comité Nationale pour la Biodiversité) pour réagir sur le plan Biodiversité qui devra être annoncé prochainement ; les experts du GT Mer et littoral et de la Commission de Gestion des écosystèmes plus largement peuvent faire part de leurs remarques jusqu'au 10 juin ;*
- *Les 10 et 11 septembre aura lieu le lancement de la décennie des Nations unies sur « Ocean Science » (différents panels autour des liens : 1 – GIEC/IPBES, 2 – Recherche académique, 3 – société civile) ;*
- *Un document prospectif de la pêche française à l'horizon 2035 vient d'être publié, et n'est pas très favorable à l'action des ONG. Le président de FNE est alors intervenu lors d'un séminaire afin de rappeler l'engagement des ONG, essentiellement contre la pêche industrielle et non contre l'activité de pêche dans son ensemble ;*
- *La réunion organisée par l'UICN France sur le sujet de l'exploitation des granulats marins, réunissant les partenaires entreprises et les membres du GT mer, aura lieu le 26 juin ;*
- *L'UICN France a été sollicitée pour être impliqué dans un consortium d'équipes de recherche pour contribuer au volet « communication sensibilisation » pour répondre à un appel d'offre européen (ITN – Innovative Training Networks) H2020 sur le plancton marin et le GT Mer et Littoral sera tenu informé de l'avancement de ce projet.*

## Le service de régulation de l'érosion côtière en Aquitaine

Présentation de l'étude. Se référer au support de présentation joint à ce compte-rendu.

### Travail sur la motion « planification des espaces maritimes » (PSM)

Le texte de la motion en date du 10 septembre est joint à ce compte-rendu. Elle tient compte des échanges ci-après.

Proposition de titre : « planification stratégique pour concilier Développement Durable et conservation de la biodiversité en mer ».

- ➔ *Diagnostiquer les lacunes de connaissances des écosystèmes marins ;*
- ➔ *Évaluer les impacts cumulés des pressions générées par l'ensemble des usages ;*
- ➔ *Définir l'état initial de l'environnement marin (3<sup>ème</sup> point) ;*
- ➔ *Garantir une démarche prospective pour tout document de planification ou de gestion incluant les espaces maritimes ;*

Préciser que la motion parle uniquement de concilier les usages avec la conservation de la biodiversité, car le Développement Durable inclus 3 piliers (environnement, économie et social). Introduire également la notion de « dynamique », mais pas directement dans le titre.

#### Motion à portée internationale :

- *Recommander que la PSM soit une réflexion automatique pour toute politique maritime nationale. C'est le cas en Europe mais pas partout dans le monde ;*
- *Recommander que cette PSM nationale soit cohérente avec les pays frontaliers ;*
- *Recommander que ces démarches incluent nos recommandations en termes de conservation de la biodiversité.*

La Planification n'a en effet pas toujours comme objectif de réduire les impacts sur la biodiversité (cas de la Chine). On veut donc encourager tous les Etats à adopter une démarche de PSM, et que celle-ci réponde nécessairement à la conservation de la biodiversité et la réduction des pressions.

#### Lien avec le contexte français :

- *Le contenu de la motion doit correspondre avec la politique française, sans que le niveau soit insurmontable pour d'autres pays ;*
- *La France est légitime pour porter une telle motion : 2<sup>ème</sup> puissance maritime et dispose de tous les domaines de compétence sur les espaces maritimes.*

#### Remarques et discussions :

Faut-il demander une planification différente selon qu'il s'agisse d'une mer fermée ou d'un océan ? Il faudra voir en fonction des recommandations concrètes.

Une thèse en « géographie et écologie », dont le titre provisoire est « intégration des composantes sociales et écologiques dans la PSM » vient de commencer. Nous pourrions avoir des discussions en amont avec le thésard et ses encadrants pour mieux cadrer ce travail de recherche.

#### Autres discussions relatives aux motions :

- Compensation en mer (FNE)
  - o *Cette motion aurait beaucoup de « considérants »*
  - o *Elle doit amener l'UICN à rédiger des Guidelines pour mieux évaluer les impacts cumulés*
  - o *Il s'agirait donc d'une résolution*
  
- Coopération en Méditerranée (Joachim, Patricia et Catherine + MedPan)

Il y a une volonté des membres du groupe de saisir l'occasion du congrès mondial de 2020 pour renforcer la défense de la Méditerranée. DE nombreux sujets sont évoqués comme :

- o *Reprendre la déclaration de Tanger,*
  - o *Appuyer/ renfoncer les sanctuaires (Pélagos...)*
  - o *Faire des propositions de renforcement des aires marines protégées (comme pousser pour que 20% des AMP existantes passent en protection forte)*
  - o *Renforcer la connaissance et l'évaluation des espèces marines pour disposer d'une liste d'espèces marines protégées en mer qui ne soient pas des mammifères ni des oiseaux.*
  - o *Encourager et encadrer l'identification des zones à restaurer*
  - o *Faire la promotion des SfN pour lutter contre l'érosion côtière*
  - o *Organiser un atelier et/ou produire un document de position pour le congrès mondial de l'UICN*
- 
- Mise en cohérence des zones de protection
    - o *Des données sont mobilisables pour produire une motion sur ce sujet, notamment en France où l'on sait que 30 % des AMP ne disposent pas de mesures de protection.*
- 
- Réglementation des activités en Mer
    - o *Il existe un listing sur ce qui existe en Europe en termes de réglementation des activités en mer*
    - o *Cela pourrait alimenter une motion, bien qu'il semble inenvisageable aujourd'hui d'harmoniser l'ensemble des réglementations au niveau international. Peut-être au niveau Européen ?*

Ces 4 sujets s'ajoutent à la motion sur la planification et aux propositions précédentes : Motion pour la maîtrise des impacts cumulés en mer, Motion pour la lutte contre les pollutions (plastique, eutrophisation, etc.) de l'Océan.

**➔ 7 propositions pour un choix final devant se restreindre à 3 motions portées par le GT mer et littoral. Ce choix sera validé à la prochaine réunion du GT.**